

CODE DE L'U.F. (3)	20 80 14 U31 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	208
--------------------	------------------------	----------------------------------	------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Dépistage et évaluation des risques	CT	B	56
Politique de prévention, suivi des installations et gestion administrative et technique	CT	B	40
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	24
		Total des périodes	120

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD
PROVISOIRE**

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 16 mai 2008

Signature

:

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et aptitudes du module de spécialisation multidisciplinaire du deuxième niveau telles que définies à l'Annexe II de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail.

Ces finalités se déclinent à travers les critères de compétences suivants :

- identifier les dangers et les facteurs de risques visés à l'article 5 de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être relatif au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, qui peuvent être présents dans les entreprises du groupe B, analyser et évaluer les risques et proposer les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire au maximum ;
- enquêter sur et analyser les causes des accidents du travail pour définir les lignes principales de la politique de prévention et proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace ;
- suivre l'évolution du niveau de sécurité des installations tout au long de leur usage depuis l'analyse initiale et, dès lors, effectuer une analyse de toute installation existante avec la même démarche ;
- proposer et organiser une gestion administrative et technique de la politique de bien-être, et en particulier du Comité de Prévention et de Protection.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

– *à partir d'une situation relative au bien-être au travail choisie par les chargés de cours :*

- rechercher et réunir les principales informations relatives au bien-être au travail ;
- en justifier le choix ;
- expliciter les liens entre les informations recueillies à partir des différentes disciplines concernées (aspects psychologiques, anatomiques, physiologiques, juridiques, sociologiques, économiques,...) ;
- formuler des propositions pertinentes visant la promotion du bien-être au travail ;

– *à partir d'une mise en situation relative au rôle de conseiller en prévention,*

- communiquer, négocier et persuader ;
- faire des propositions pour améliorer la collaboration en équipe et la formation d'autres personnes à intégrer leur propre bien-être au travail.

Titre tenant lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Formation multidisciplinaire de base », classée dans l'enseignement supérieur de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS**Dépistage et évaluation des risques**

L'étudiant sera capable :

- *dans le respect des règlements, législations et normes de sécurité applicables,*
- *et notamment au travers de séminaires, visites et autres activités pratiques,*
- d'identifier et de décrire les aspects d'hygiène, d'ergonomie et de psychosociologie du travail ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques mécaniques, la directive machine, les nouvelles technologies ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques électriques ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques des produits chimiques dangereux (stockage, transport, manipulation, étiquetage, rejets) ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques majeurs et de concevoir des plans d'urgence ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer la sécurité dans l'industrie des procédés ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques liés à l'incendie et à l'explosion ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer la sécurité dans la construction – chantiers ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques liés aux chantiers temporaires ou mobiles ;
- d'identifier, de décrire, d'analyser et d'évaluer les risques liés à la sécurité des bâtiments (security).

Politique de prévention, suivi des installations et gestion administrative et technique

L'étudiant sera capable :

- *dans le respect des règlements, législations et normes de sécurité applicables,*
- *et notamment à travers le dépistage et l'évaluation des risques dans des situations concrètes,*
- d'identifier, de décrire, d'utiliser, d'analyser et d'évaluer les stratégies d'évaluation et de gestion des risques ;
- de définir les lignes principales de la politique de prévention et de proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace ;
- de formuler des propositions de gestion et d'organisation administrative, technique et logistique (en particulier gestion du service de prévention, achats, mise en service, ...) ;

Spécialisation multidisciplinaire de deuxième niveau

- de formuler des propositions de stratégies de formation, d'information, de communication et de dialogue avec les partenaires sociaux adaptées à la politique de bien-être définie;
- d'identifier et de décrire les notions de base des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé et de la gestion de la qualité.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une situation concrète comprenant différents types de risques et choisie par les chargés de cours :

- d'établir un rapport synthétique d'évaluation des risques :
 - en utilisant les concepts adéquats ;
 - en utilisant les méthodes et procédures appropriées à la situation ;
 - en se référant à bon escient à la législation et la réglementation applicable en la matière ;
- de définir les lignes principales de la politique de prévention et de proposer un système dynamique de prévention des risques adéquat et efficace ;
- d'y inclure des propositions de gestion (administrative, technique, logistique,...), ainsi que des propositions de stratégie communicationnelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et la précision de l'évaluation des risques,
- la pertinence des liens établis avec la législation et la réglementation,
- la finesse des propositions formulées en matière de système dynamique de prévention, de gestion et de communication, ainsi que leur intégration multidisciplinaire.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.